

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 9 février 2021

L'an deux mil vingt, le quinze du mois de décembre à vingt heures zéro minute, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle culturelle, route d'Auneau, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Benjamin BEYSSAC, Maire.

Etaient présents : M. BEYSSAC Benjamin, M. AUCHÉ Vincent, Mme BONNIN Sylvie, M. BRESSAND Pascal, Mme DESRUES Francisca, Mme JOSEPH Martine, M. MALLET Franck, Mme GASTÉ Catherine, M. CAILLÉ Christophe, Mme PERTHUIS Sophie, M. KOJÉOU Pascal, Mme BINEY Katia, Mme HOOGE Laetitia, M. TRUBERT Guillaume, conseillers municipaux.

Absent excusé : M. Rémy LECLAIR

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 14

Mr Vincent AUCHE a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil municipal : 5 février 2021.

**OBJET : DEMANDE DE FONDS DÉPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT POUR LA
CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL**

1Le projet de construction d'un Centre Technique Municipal à Nogent-le-Phaye est né d'un besoin de structure pouvant accueillir, dans de bonnes conditions, les agents du service technique sur un espace divisible en plusieurs sous-espaces, atelier, zone de stockage, parking, zone de lavage des véhicules...

Compte tenu de l'existence actuelle d'un atelier inadapté car trop exiguë, ancien et situé au cœur du village, la commune disposera avec ce nouvel espace d'un atelier mieux approprié.

Sa zone de stockage répartie en plusieurs box bénéficiera à toutes les associations.

Ce bâtiment public aura des exigences énergétiques très hautes avec des mesures d'adaptation au changement climatique destiné à l'atténuer.

En effet, cette structure sera entièrement en bois avec pour chauffage un poêle à bois pellets. Nous pourrons également récupérer les déchets de la décharge municipale comme combustible.

Il est prévu une installation de panneaux photovoltaïques qui contribueront en partie à la consommation électrique.

Enfin, ce site bénéficiera d'une cuve pour la récupération des eaux de pluie.

Le terrain pour accueillir le futur centre technique municipal est situé au lieu-dit « La Fosse Bouchard » près d'une zone artisanale dont la construction est sur le point de démarrer.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- approuve le coût estimé de 588 979,55 € H.T, soit 706 775,46 € T.T.C, pour la construction d'un centre technique municipal ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du fonds départemental d'investissement 2021 du département de 100 000 € ;
- approuve le plan de financement de l'opération comme il suit :

<i>Nature du financement</i>	<i>Montant (en €)</i>
Subvention Fonds Départemental d'Investissement 2021 sollicitée au titre de la construction d'un centre technique municipal (au taux de 30 % de la dépense HT)	100 000
Subvention Fonds de concours 2021 sollicitée au titre de la construction d'un centre technique municipal (au taux de 60 % de la dépense HT)	135 591
Subvention DETR 2021 sollicitée au titre de la construction d'un centre technique municipal (au taux de 20 % de la dépense HT)	117 796
Total financement extérieur attendu	353 387
Coût total de l'opération HT.	588 979
TVA sur l'ensemble de l'opération.	117 796
Coût total de l'opération d'acquisition TTC.	706 775
⇒ Autofinancement → FONDS PROPRES DE LA COMMUNE	353 388

Certifié exécutoire compte tenu de
La transmission en Préfecture le : 12/02/2021
La publication le : 12/02/2021
Le Maire :

BB

Fait et délibéré le 9 février 2021,
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
M. Benjamin BEYSSAC

